

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis		Date d'inspection				
seline Georges 202403					Le 07 août 2025		
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
La garderie du petit nid douillet					(506) 253-3566		
Adresse							
26 rue Du Moulin Verret NB E3V 4M8							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Pascale Dumont-Levesque			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement		Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.		24(1)(b)(v) 18 ju		18 jui	I. 2025	07 août 2025	
47(1) L'exploitant d'un établissement agréé y refuse l'admission de l'enfant dans le cas où n'a pas été fournie une preuve suffisante de l'immunisation qu'exigent la Loi sur la santé publique ou ses règlements. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.		47(1)		18 juil. 2025		07 août 2025	
Commentaires . La lacure est maintenant comorne.							
Commentaires généraux							
Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'aire de jeu extérieur, de l'accès à l'établissement, des exigences d'affichage, de l'aire de repos et de l'alimentation. Les enfants sont à l'extérieur lors de ma visite.							
original signé par Pascale Dumont-Levesque			Le	e 07 ac	oût 2025		
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate					
original signé par Roseline Georges			Le	e 07 ac	oût 2025		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	D	ate					